

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01127

Numéro SIREN : 431 629 195

Nom ou dénomination : A TOUTES POMPES

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/023652

Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPES				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 845 Route des Côteaux				31380 GRAGNAGUE		
SIRET 4 3 1 6 2 9 1 9 5 0 0 0 3 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	37 790	012	37 790
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	47 670	030	33 661
	Immobilisations financières * (1)		040	4 868	042	4 868
	Total I (5)		044	90 328	048	33 661
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	35 664	062	35 664
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	1 806	074	1 806
		Valeurs mobilières de placement	080	9	082	9
		Disponibilités	084	113 173	086	113 173
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	150 652	098	150 652
		Total général (I + II)	110	240 980	112	33 661
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7 700		
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	770		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132	76 114		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	43 859		
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142	128 443			
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	8 064		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	27 760		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	43 051		
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176	78 875			
	Total général (I + II + III)	180	207 318			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 084	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPESNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	444 553	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	787	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	445 340	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	258 783	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	3 509	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	55 384	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	3 150	
	Rémunérations du personnel*				250	45 963	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14 333	
	Dotations aux amortissements*				254	6 592	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	7	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	90			
Total des charges d'exploitation (II)				264	387 719		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	57 621		
Produits financiers (III) 280		74		294	121		
Charges financières (V)				290			
Produits exceptionnels (IV)				300	2 550		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I2)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	11 165		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	43 859		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	43 859		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	11 165		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	2 550	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344			
BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	57 574	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	370	57 574	372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	37 790	402		404		406	37 790	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 042	442		444		446	3 042	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	7 033	452		454		456	7 033	
	Matériel de transport	460	27 258	462		464		466	27 258	
	Autres immobilisations corporelles	470	10 337	472		474		476	10 337	
Immobilisations financières		480	4 868	482		484		486	4 868	
TOTAL		490	90 328	492		494		496	90 328	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 505	532	317	534		536	2 822
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 443	542	590	544		546	7 033
	Matériel de transport	550	8 424	552	5 309	554		556	13 733
	Autres immobilisations corporelles	560	9 698	562	375	564		566	10 073
TOTAL		570	27 070	572	6 592	574		576	33 661

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596			585	597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607											
	Autres provisions réglementées *			610		612		614		616											
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		630		634		636											
	Sur stocks et en cours			640		640		644		646											
	sur clients et comptes rattachés			650		642		654		656											
	Autres provisions pour dépréciation			660		652		664		666											
TOTAL				680		682		684		686											
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
		Dotations		Reprises																	
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes															
Terrains	710		715			2															
Constructions	720		725			3															
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4															
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			5															
Matériel de transport	750		755			6															
Autres immobilisations corporelles	760		765			7															
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780															
II DÉFICITS REPORTABLES										III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995											
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996											
Déficits reportables				984																	
Déficits de l'exercice				860																	
Total des déficits restant à reporter				870																	
IV DIVERS																					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325		381											
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327													
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380											
N° du centre de gestion agréé										388											
Montant de la TVA collectée										374				85 602							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378				54 456							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398											
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

A TOUTES POMPES
Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros
Siège social : 845, Route des Coteaux - 31380 GRAGNAGUE
RCS TOULOUSE 431 629 195 - 2000 B 01127

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 41 828 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 828 euros
Augmenté d'un prélèvement sur le compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 118 323 euros	1 650 euros

Le total, soit	43 478 euros

Attribué, en totalité, à titre de dividendes aux associés, soit 434,78 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 478 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

Dividendes distribués : 43 478,00 euros, soit 434,78 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 478,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

Dividendes distribués : 43 478,00 euros, soit 434,78 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 478,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Laure VALAX

